

Personne atteinte de la COVID-19 en milieu de vie, réadaptation et hébergement (hors CIUSSS - CHUS) : Quoi faire?

Objectif

Ce guide s'adresse aux exploitants responsables de milieux de vie, de réadaptation et d'hébergement suivants :

- Résidences privées pour aînés (RPA);
- Ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) qui accueillent des usagers adultes et des jeunes des programmes-services en déficience physique (DP), déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA), santé mentale (SM) et programme jeune en difficulté (JED);
- Milieux de réadaptation en santé mentale privé ou communautaire;
- Communautés religieuses;
- Maisons de soins palliatifs;
- Centres de réadaptation en dépendance;
- Ressources d'hébergement en dépendance;
- Ressources d'hébergement d'urgence.

La [directive de la DGCRMAI-004](#) du MSSS est le document de référence pour assurer la prise en charge des usagers avec symptômes ou positifs à la COVID-19 et la prise en charge de leurs contacts ; assurez-vous d'avoir en tout temps la dernière version du document.

N.B. : Pour les entreprises offrant des soins de santé ou pour les unités de soins dans les RPA, les CHSLD privés et les RI-SAPA, consulter le site [Santé Estrie](#) à la section « Milieux de soins en communauté » pour obtenir les consignes appropriées.

Étapes à suivre par l'exploitant

En présence d'usagers [symptomatiques](#) ou ayant un test de COVID-19 positif :

- Suivre les consignes de [l'annexe 2 de la directive DGCRMAI-004](#)

Pour les travailleurs de la santé, les recommandations se trouvent [ICI](#).

1. En cas de besoin de soutien, contacter l'infirmière du CIUSSSE-CHUS en soutien à votre milieu.

Voir annexe 1

2. Mettre rapidement en place les mesures de prévention et contrôles des infections (PCI).

Consulter la section mesures de prévention et contrôle des infections (onglet aide-mémoire PCI) de la [page Santé Estrie - Partenaires](#) pour votre milieu.

3. Rechercher les personnes ayant eu un contact avec la personne ayant la Covid-19.

Voir annexe 2

4. Évaluer le niveau de risque pour les résidents et les travailleurs ayant eu un contact avec la personne positive à la COVID-19 et appliquer les mesures à prendre.

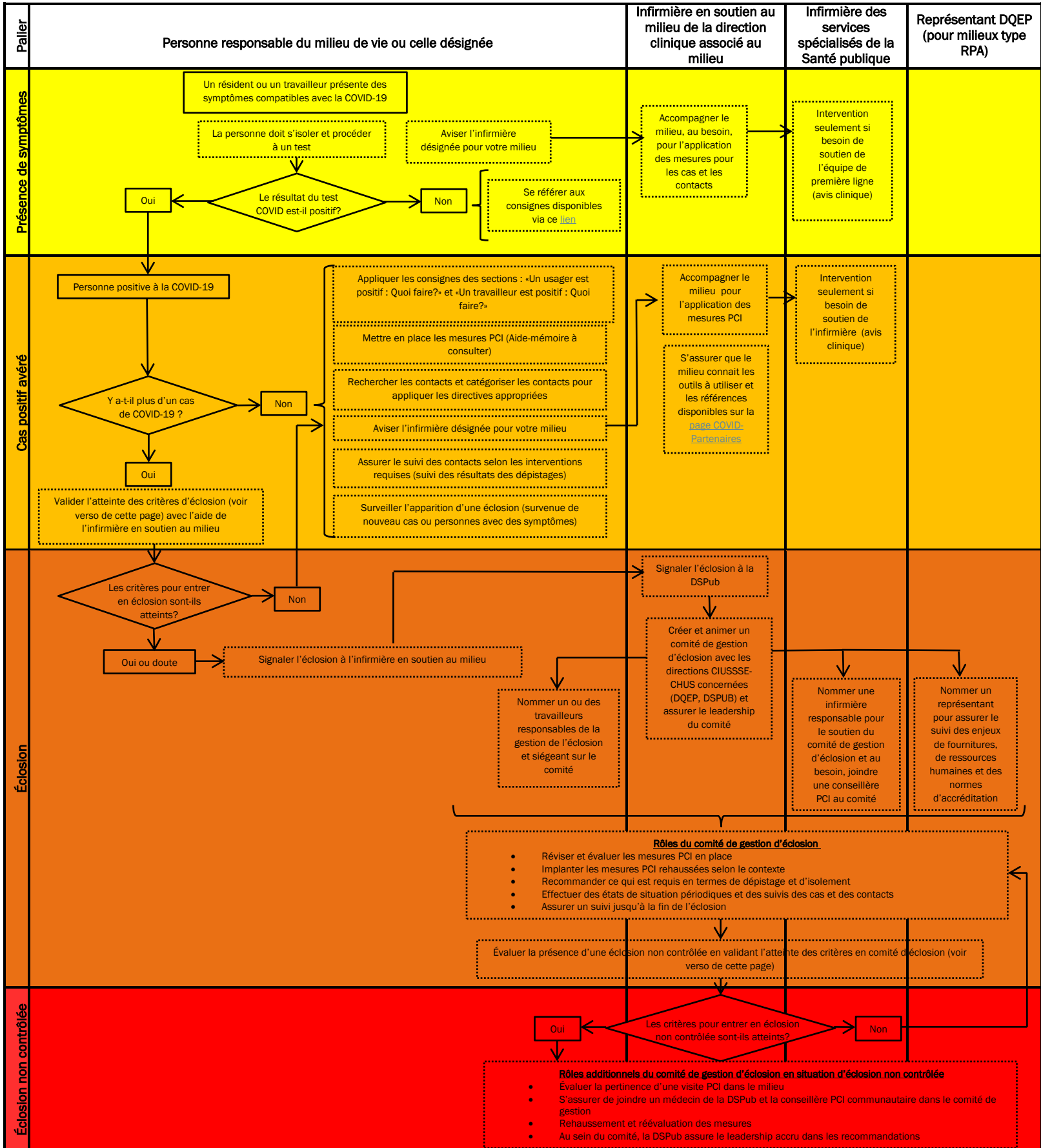
Voir annexe 2

5. Informer les résidents et les travailleurs ayant eu un contact des mesures à prendre.

Des lettres sont disponibles [ICI](#), si besoin.

6. Informer l'infirmière du CIUSSSE-CHUS en soutien à votre établissement de la situation.

Annexe 1 : Algorithme gestion COVID-19 en milieu de vie, réadaptation et hébergement



Annexe 2 : Comment trouver les personnes ayant eu un contact à risque avec la personne atteinte de la COVID-19

Répondre aux questions suivantes avec la personne atteinte ou avec le personnel soignant.

1. Déterminer la période de contagiosité (dates auxquelles la personne pouvait transmettre la maladie)

Début de la contagiosité

- a. Date du premier test positif : [Cliquez ici pour entrer une date](#)
- b. Date de début des symptômes : [Cliquez ici pour entrer une date](#)

(Prendre la date du test afin de calculer le début de période de contagiosité si la personne n'a pas de symptômes.
Le début de la contagiosité débute 24 h plus tôt.)

Fin de la contagiosité

- c. Ajouter dix jours (+10) à la date de début de contagiosité.
- d. Ajouter 21 jours uniquement si la personne est immunosupprimée ou si elle est hospitalisée aux soins intensifs en raison de la COVID-19.

La période de contagiosité est du :

[Cliquez ici pour entrer une date](#) + (plus) 10 (ou 21) jours jusqu'au [Cliquez ici pour entrer une date](#) inclusivement.

2. Rechercher et identifier les personnes à risque de développer la maladie

Pendant votre période de CONTAGIOSITÉ:

I. **Vivez-vous avec une autre personne dans votre chambre ou appartement qui est non vacciné (0 dose de vaccin) ou qui n'a jamais contracté la COVID-19?**

- NON, je vis seul ou je vis avec une personne vacciné ou ayant eu la COVID-19 depuis le 20 décembre 2021
- OUI, je vis avec une autre personne qui est non vaccinée et qui n'a pas eu la COVID-19, Nom de la personne: [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Si la réponse est OUI : appliquer, pour cette personne, les recommandations de [la trajectoire E de la DGCRMAI-004 annexe 2](#)

II. **Avez-vous visité une personne dans une unité de soins (ex : unité prothétique d'une RPA, CHSLD, RI)?**

- NON
- OUI Nom de la personne: [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Si la réponse est OUI, si cette personne n'est pas vaccinée et n'a jamais contracté la COVID-19, appliquer (pour cette personne) les recommandations de [la trajectoire E de la DGCRMAI-004 annexe 2](#)

- Aviser l'infirmière en soutien de première ligne du CUISSSE-CHUS si la personne nommée comme contact à risque ne réside pas dans votre milieu
- Tous les résidents ayant eu un contact à moins de 2 mètres de la personne atteinte de la COVID-19 et qui ne sont pas nommés aux questions 1 et 2 doivent appliquer les consignes de [la trajectoire D de la DGCRMAI-004 annexe 2.](#)
- Les visiteurs devraient suivre les recommandations générales en vigueur pour les contacts : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>
- Les travailleurs de la santé ayant eu un contact avec la personne atteinte de la COVID-19 doivent évaluer le risque et suivre les consignes suivantes [ICI.](#)